

## Calendrier

### Octobre

<b>Dimanche</b>	<b>24</b>	Balade découverte des marais de Sables d'Or	14h00
<b>Lundi</b>	<b>25</b>	Découverte du bord de mer <sup>▲</sup>	14h00
<b>Mardi</b>	<b>26</b>	Criée, port et mareyage* Minirando au Cap d'Erquy Balade gourmande	6h30 10h30 14h30
<b>Mercredi</b>	<b>27</b>	Découverte de la coquille Saint Jacques *	14h30
<b>Jeudi</b>	<b>28</b>	Sur les pas du peintre Léon Hamonet <sup>▲</sup> De la chèvre au fromage Balade contée au clair de lune	10h00 17h30 21h00
<b>Vendredi</b>	<b>29</b>	Cap Fréhel, paysages et terres d'exception Visite d'une cidrerie Grandes et petites histoires du Cap d'Erquy	10h00 10h30 14h30
<b>Dimanche</b>	<b>31</b>	Découverte des champignon	9h30

### Novembre

<b>Mardi</b>	<b>2</b>	Criée, port et mareyage* Jouets buissonniers	6h30 14h30
<b>Mercredi</b>	<b>3</b>	Minirando au Cap Fréhel <sup>▲</sup> Rallye découverte au cap d'Erquy*	10h30 14h30

\* Réservation obligatoire auprès du Syndicat des Caps  
▲ Animation gratuite

## Tarifs & informations

⇒ Sorties nature, histoire, art et nature, économie locale, ... 1/2 journée

- adultes 6€
- enfants (6-12ans) 3€
- cartes 5 visites (non nominative) 24€
- famille : gratuité à partir du 2ème enfant
- Demi tarif pour les détenteurs de la carte résident local

Et si vous demandiez

**votre carte  
résident local !**

Le Syndicat des Caps propose aux résidents locaux de son territoire une formule préférentielle qui permet d'obtenir une **réduction de 50 %** sur les sorties nature et patrimoine pour les personnes de plus de 12 ans.

### Comment l'obtenir ?

Que vous soyez domicilié à l'année ou en résidence secondaire, vous pouvez vous présenter aux Offices du Tourisme et Mairies muni d'un justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, ...) pour demander la carte "Résident local".

**Cette carte est réservée aux résidents des 8 communes du territoire du Syndicat des Caps : Erquy, Fréhel, La Bouillie, Planguenoual, Pléneuf Val André, Plévenon, Plurien et Saint Alban.**

### Comment fonctionne-t-elle ?

La carte résident local permet de bénéficier d'une réduction de 50% sur toutes les animations nature et patrimoine, exceptés les sorties kayak et équestres. Elle est gratuite et valable sur l'année civile en cours. Elle peut être renouvelée chaque année dans les mêmes conditions.

**Pour toute information, contactez le Syndicat des Caps au 02 96 41 50 83, les Mairies ou les Offices du Tourisme des communes concernées.**

## Renseignements et inscriptions

### Syndicat des Caps

Rue Notre Dame - 22 240 Plévenon

Tél. : 02 96 41 50 83  
sdc.animateur@wanadoo.fr